

**REPRISE DES RÉSULTATS 2022
SUR LE BUDGET ANNEXE DE LA BARONNIÈRE**

(Page n° 1 / 1)

L'an deux mille vingt-trois le mardi quatre avril à quinze heures trente, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire (CC CVL) se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie d'Avoine située 34 rue Marcel Vignaud à Avoine.

Cette convocation est une re-convocation qui fait suite à l'absence de quorum lors de la séance du mercredi vingt-neuf mars deux mille vingt-trois à quatorze heures trente dans ce même lieu.

DATE DE LA CONVOCATION : 30 MARS 2023

PRÉSENTS :

MME G.HAILLOT-ENSARGUET – M. S.PINAUD – M. D.GODOY – M. M.PAVY – MME D.TIJOU – MME B.BACHET – MME M.SIROT – M. C.HOUVENAGHEL – MME C.FROLA

ABSENCES OU REPRÉSENTATIONS :

M. J.L.DUPONT absent

MME C.MARCHAL excusée

MME L.VUILLERMOZ absente

MME C.LAMBERT excusée

MME F.HENRY a donné pouvoir à M. D.GODOY

MME F.ROUX absente

M. J.LAMARCQ absent

M. R.GUERIN absent

M. J.BROSSARD absent

M. P.RALLE absent

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : MME G.HAILLOT-ENSARGUET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME C.FROLA

Nombre de membres en exercice : 19	Nombre de votes POUR : 10
Nombre de membres démissionnaires : 0	Nombre de votes CONTRE : 0
Nombre de membres présents : 9	Nombre d'ABSTENTIONS : 0
Nombre de pouvoirs : 1	Nombre de NON VOTANTS : 0

PRÉSENTATION :

Vu l'approbation du compte de gestion et le vote du compte administratif 2022 du budget annexe de la résidence la Baronnière,

Considérant que le résultat global de l'exercice 2022 du budget annexe de la résidence la Baronnière fait apparaître :

- Résultat de la section de fonctionnement : Excédent de 111 281.87 euros
- Solde d'exécution de la section d'investissement : Excédent de 15 211.68 euros

Considérant qu'il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement à l'article R002 et d'affecter l'excédent d'investissement à l'article R001.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de reprendre pour le budget annexe de la résidence la Baronnière le résultat de l'exercice 2022 au budget 2023 comme suit :

- Article R002 (excédent de fonctionnement reporté) 111 281.87 euros
- Article R001 (excédent d'investissement reporté) 15 211.68 euros

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.

Pour le Président, et par délégation,

La Vice-Présidente, Geneviève HAILLOT-ENSARGUET.

La secrétaire de séance,

Christelle FROLA.

